

# Les Amis des Monastères

N° 176 - OCTOBRE 2013 - TRIMESTRIEL - 5 €



« Habite la terre et reste fidèle... »



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© : *Abbaye Sainte-Madeleine  
Le Barroux*

## Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :  
N° 13-338 - octobre 2013

Commission paritaire :  
N° 1017 G 82214  
du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :  
Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :  
Pierre Avignon

Rédaction :  
Tél. : ..... 01 45 31 02 02  
Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :  
Atelier Claire Joie  
Monastère des Clarisses  
38340 Voreppe  
Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03  
Numéris : ..... 04 76 50 87 52  
Fax : ..... 04 76 50 03 44  
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 176 – Octobre 2013

« Habite la terre et reste fidèle... »

Éditorial <i>par Pierre Avignon</i> .....	4
Habitants de la terre et citoyens du Ciel <i>par Mère Hypandia, bigoumiène du monastère de Solan</i> .....	6
« Ils sont vraiment moines, s'ils vivent du travail de leurs mains ... » <i>par Dom Patrick, père abbé de Notre-Dame de Sept-Fons</i> .....	17
« Demeure fidèle aux dons du Seigneur... » <i>par Dom Louis-Marie, père abbé de Sainte-Madeleine du Barroux</i> ..	21
Cloîtres d'ici et d'ailleurs : Le cloître des dominicains de Collioure .....	30
Chronique juridique : la révision des évaluations foncières et les difficultés qu'elle pose aux communautés. ....	32
Vie de la Fondation : Connaissez-vous bien le service des dons ? .....	38
Vie religieuse : Colloque « Liturgie et vie spirituelle » .....	40
Notes de lecture .....	41
Annonces .....	43
Abonnez-vous .....	44

# ÉDITORIAL

---

## LA TERRE ET SES SYMBOLES

On n'en finirait pas de citer les mentions de la terre dans la Bible. Elles apparaissent non seulement pour la présenter dans son rôle nourricier qui est d'assurer le bonheur et le bien-être du peuple mais aussi comme signe de la bénédiction de Dieu sur la cité, ainsi qu'en témoigne le psaume LXXII, 13-16 : « *La terre regorgera de froment jusqu'au sommet des montagnes, ses épis s'agiteront avec le bruit (des forêts) du Liban, et le peuple des cités fleurira comme l'herbe des champs* ».

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que le monde monastique ait toujours eu un rapport particulier avec la terre. Pendant longtemps, les monastères ont vécu des fruits de la terre. L'agriculture était la principale source de richesse et le recrutement des moines qui se faisait pour une large part dans le monde rural facilitait son travail quotidien.

Aujourd'hui les conditions de vie ont changé et, pour être rentable, l'activité agricole suppose d'énormes superficies et des investissements colossaux. Néanmoins, l'attrait pour la terre et la vie rurale est de plus en plus fort chez nos contemporains avides de trouver loin des villes des lieux de calme et de contact avec la nature.

Optant dans ce numéro pour un sujet transverse, comme il l'a déjà fait dans le passé, le comité de rédaction a donc été curieux de comprendre comment les communautés vivent aujourd'hui leur activité agricole. Il ne s'agissait pas de présenter les communautés qui se consacrent au travail de la terre sous toutes ses formes : elles sont encore nombreuses et, si ce numéro suscite chez elles le besoin de se raconter autour de ce sujet, nous accueillerons avec plaisir toutes leurs contributions.

Notre objectif était autre : demander à des moines et des moniales, de communautés très diverses, d'analyser dans toutes ses dimensions leur rapport à la terre.

De ce point de vue, le lecteur ne pourra qu'être frappé par le contraste dans l'approche des trois monastères qui ont été appelés à s'exprimer sur cette vision du psalmiste : « *Habite la terre et tu seras nourri de ses richesses* ». Ici se déploie une approche théologique développée par les sœurs orthodoxes de Solan dans laquelle le moine s'efforce de faire de ces occupations une véritable liturgie intérieure. Là, au Barroux, on a la vision spirituelle très ancrée dans la tradition bénédictine du long et patient travail de l'homme pour conquérir la terre et lui faire entrevoir la force et la douceur de Dieu. Plus loin, avec Sept-Fons, nous découvrons une expérience plus prosaïque, mais tout aussi riche, du nécessaire travail de la terre pour faire vivre la communauté et lui permettre, dans un contexte de réflexion permanente sur son modèle économique et ses évolutions souhaitables, d'avoir les moyens d'accomplir sa mission dans l'Église. Dans leur développement, les communautés néanmoins ne cachent rien de leurs tâtonnements, de leurs incertitudes, de leurs difficultés, ce qui donne tout leur poids aux témoignages.

Tant il est vrai que, comme l'écrivait le philosophe paysan Gustave Thibon, « *les choses profondes sont toujours préparées et enveloppées par une certaine obscurité : les étoiles n'apparaissent que dans la nuit.* »

Pierre Avignon  
Rédacteur en chef

# HABITANTS DE LA TERRE ET CITOYENS DU CIEL

---

## Moniales orthodoxes du monastère de la Protection de la Mère de Dieu de Solan (30)

### Bienheureux les doux, car ils habiteront la terre

« Mets ton espérance dans le Seigneur et agis avec bonté  
Habite la terre, et tu seras nourri de ses richesses.  
Mets tes délices dans le Seigneur,  
Et il t'accordera les demandes de ton cœur. »

*Ps 36, 3-4 d'après les LXX (trad. Pl. Deseille).*

La « terre », selon saint Athanase d'Alexandrie, est une figure des saintes Écritures, délice de ceux qui s'en nourrissent, riche de promesses divines tant désirables. Pour Cassiodore, « habiter la terre » signifie persévérer dans les entrailles de la sainte Église car en elle, le fidèle est nourri de la richesse la plus inestimable, la contemplation du Christ. Saint Cyrille d'Alexandrie comprend plus radicalement la terre comme la cité d'en haut elle-même, notre demeure céleste.

Le verset « Mets tes délices dans le Seigneur... » a été souvent utilisé par les saints Pères pour évoquer la douceur de la prière et de l'intimité avec Dieu que procure la vertu. Cette douceur ne sera goûtée en plénitude qu'après notre retour à la terre dont nous avons été tirés, mais, dans leur soif de Dieu, les moines tentent de s'approcher, autant que possible ici-bas, de la condition promise à ceux qui auront suivi l'Agneau :

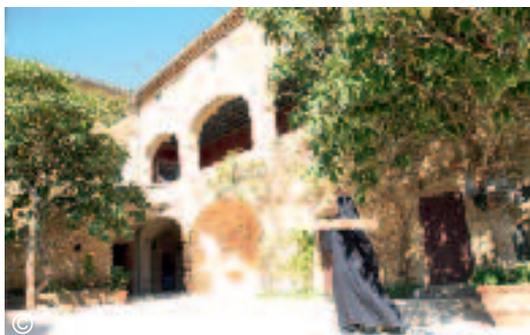
*« Si le moine a renoncé au mariage et s'est dégagé des occupations du monde, c'est afin d'exprimer, par un comportement où son être le plus profond, corps et âme, est engagé, sa totale consécration à Dieu. Il a été saisi par la force victorieuse du Christ ressuscité, qui l'a arraché aux conditions ordinaires de l'existence humaine, pour lui permettre de vivre dans une communion consciente aussi continue que possible avec la Trinité sainte. Sa vie est ainsi une prophétie vivante de la cité céleste...<sup>1</sup> »*

(1) Placide Deseille, *La Fournaise de Babylone*, ch. II.

## Habite la terre

Désirant goûter à ces divines réalités, trois femmes se mirent en quête d'un père spirituel en 1981 et se nichèrent sur les pentes de l'étroite combe Laval à Saint-Laurent-en-Royans, à côté du monastère masculin Saint-Antoine-le-Grand.

La communauté s'accrut rapidement et compta en 1988 huit sœurs, logées dans une maison à six cellules, avec, pour gagne-pain, de petits artisanats et une journée hebdomadaire de conditionnement de gobelets dans des sacs en plastique pour hôtels et compagnies aériennes. Le besoin de disposer de locaux plus spacieux et d'une économie plus solide ne pouvant être satisfait sur place, il fallut trouver un autre lieu d'implantation.



Nous fîmes d'abord attirées par l'idée de reprendre un ancien monastère, pour lui redonner vie. Moniales orthodoxes, dépendant du monastère de Simonos Petra au Mont-Athos, en Grèce, vivant de la sève de la tradition millénaire de la Sainte Montagne, nous cherchions

par là, outre des bâtiments, un lien avec la magnifique tradition monastique d'Occident, si consonante avec ce que nous vivions. Déçues par de multiples échecs dans notre recherche, nous finîmes par y renoncer et la Providence nous guida vers un mas entouré de 60 hectares de terres, dans l'Uzège (Gard), à 40 km au nord-ouest d'Avignon.

Le miracle devint manifeste lorsque nous arrivâmes à rassembler la somme nécessaire pour l'achat, alors que nous n'avions pas un centime en poche au début de nos recherches. Et un clin d'œil du Ciel couronna le tout lorsque, après l'acquisition, à la fin de l'année 1991, des investigations dans les archives de Nîmes révélèrent que Solan avait été, jusqu'en 1763, une dépendance agricole d'un monastère clunisien situé à Pont-Saint-Esprit.

Devant trouver un moyen de subsistance et voyant les vignes et les vergers qui entouraient le mas, nous décidâmes de les cultiver, pensant

aux cisterciens bourguignons, défricheurs, agriculteurs, viticulteurs. Cela nous permettrait de travailler sur place (sans être cloîtrées, nous tâchons de sortir le moins possible), et d'exercer un métier à la fois humble et noble : cultiver le jardin, comme le Seigneur Dieu l'avait ordonné à Adam.



Nous étions sensibles aux questions écologiques ; déjà, notre potager caillouteux dans le Vercors ne connaissait pas les pesticides. Nous avons été précédées et encouragées par le Patriarche de Constantinople, Bartholomée I<sup>er</sup>, et son prédécesseur, Sa sainteté Dimitrios, qui avait lancé dès 1988 un vibrant cri d'alerte dans ce sens. Cette sensibilité procédait non seulement d'un souci d'ordre moral ou sanitaire, mais principalement de la vision théologique orthodoxe, qui souligne la dimension cosmique de la Rédemption.

### **Le Christ partout présent et remplissant tout**

Selon saint Athanase, « Présent dans toute la création, le Verbe reste transcendant à tout dans son essence, mais il est en tout par ses puissances, ordonnant toutes choses par sa providence, contenant l'univers sans être contenu par lui, mais demeurant en son seul Père tout entier et à tous égards<sup>2</sup> ». Saint Grégoire de Nysse complète la doctrine de saint Athanase en affirmant que toute l'évolution des créatures est harmonique, parce qu'elle est dirigée de l'intérieur par le Verbe de Dieu. Le plan de toutes les créatures et de toute la création, avant de se réaliser dans la matière de notre univers, existe dans la pensée divine, parce que Dieu de toute éternité l'a librement voulu ainsi. Quand Dieu a pensé l'univers, Il a voulu qu'il soit un jour transfiguré par sa gloire, transparent à sa lumière.

---

(2) Saint Athanase d'Alexandrie, *Discours sur l'Incarnation*, 17 (SC 199, p. 327)

À la suite des Pères grecs, nous croyons que le salut ne se joue pas seulement entre Dieu et l'âme humaine. Le dessein de Dieu a une ampleur cosmique ; il ne concerne pas seulement l'homme, mais aussi tout le créé ; de même, pour l'homme, il ne concerne pas seulement l'âme, mais aussi le corps. L'héritier de la terre – ou, pour parler en termes néotestamentaires, le fils du Royaume – n'est pas seulement une âme, mais un corps animé et sanctifié.



*Bénédictio du raisin, lors de la fête de la Transfiguration*

Une telle vision du monde ne peut pas être sans conséquences concrètes pour notre vie spirituelle. Elle entraîne une manière de prier où le corps et des pratiques corporelles comme le jeûne et les métanies (prosternations) ont leur place, une liturgie où les éléments de la création deviennent des mystères, signifiant et rendant présentes les réalités spirituelles.

Dans une quête de cohérence entre convictions et actes, nous avons voulu en faire aussi porter les conséquences sur notre façon de travailler la terre. Et le choix de l'agriculture biologique s'est alors imposé comme une évidence.

### **La terre du Gard peut-elle nous nourrir de ses richesses ?**

Nous n'étions toutefois pas conscientes de la difficulté de la tâche à laquelle nous nous attelions. Aujourd'hui, en regardant en arrière, nous évoquons des « grâces d'aveuglement »...

En 1991, l'année précédant notre installation, 500 exploitations agricoles de type familial (de taille analogue à la nôtre) avaient fermé dans le seul Gard. À l'heure où tout le monde arrêta, nous commençons ! La conversion à l'agriculture bio, et ce, dans les mains de citadines fraîchement converties à la paysannerie, s'avéra presque aussi difficile qu'une conversion spirituelle (!). Les difficultés techniques et financières ne tardèrent pas à crier haut et fort que nous « allions dans le mur ». Fortement incitées par des experts à tout lâcher et à chercher un autre gagne-pain, nous ne nous décidions cependant pas à laisser la friche gagner ce domaine, dont nous nous sentions davantage responsables que propriétaires.



À l'automne 1993 – juste après avoir perdu la récolte de raisin faute d'avoir traité à temps – nous rencontrâmes Pierre Rabhi. Cet algérien d'origine, paysan chevronné et penseur d'une grande profondeur, nous dit, le premier : « Non, ne lâchez pas la terre ! La terre, c'est l'avenir ! ». Il nous donna des conseils fort judicieux sur la façon de nous y prendre : d'abord, regarder le domaine de façon globale, et non comme une juxtaposition de vergers d'abricotiers, de vignes et de forêts ; envisager la terre dans son rôle de nourricière et non comme support industriel, et donc acquérir une autonomie alimentaire la plus large possible ; veiller à la restructuration des sols, à l'aide de compost et de fumier ; transformer sur place les récoltes, chercher des circuits courts... Surtout, disait-il, « allez à la rencontre de votre terre ». Avec bon sens, il nous suggéra de faire un inventaire des ressources existantes avant de bâtir des projets.

L'effort entrepris dans ce sens intéressa plusieurs personnes qui voulurent s'y associer et y apporter leur aide. C'est ainsi qu'une association, appelée « Les Amis de Solan », s'est fondée en 1995, et regroupe aujourd'hui 250 adhérents.

Cette association est une entité distincte de la communauté et n'est pas confessionnelle : peut y adhérer toute personne qui adhère aux valeurs éthiques que sous-tend notre pratique agroécologique, sans pour autant être orthodoxe, ni même croyante. Et par là, l'association est une passerelle entre deux univers.

Elle organise au monastère la journée de prières pour la Sauvegarde de la Création, naguère instituée par le Patriarche Dimitrios. Depuis dix-huit ans, le dernier dimanche d'août (la date liturgique est le

1<sup>er</sup> septembre, début de l'année ecclésiastique byzantine), nous célébrons l'office composé à cette intention. L'après-midi, une série de conférences aborde des thèmes relatifs à l'écologie sous différentes facettes : chrétienne, scientifique, philosophique, éthique.

Par ailleurs, l'association fédère les bénévoles du Monastère, recherche des partenaires scientifiques et financiers et mène sur le terrain des études et des actions pour la préservation de la biodiversité.

### **Mets ton espérance dans le Seigneur et agis avec bonté**

Organisation de rencontres dans le monastère, présence des sœurs dans des manifestations pour la vente de produits, rencontre avec des experts ou des responsables des administrations... Beaucoup de gens qui n'auraient jamais eu l'envie ou le courage d'aborder une religieuse, et encore moins de franchir la porte d'un monastère, trouvent ainsi l'occasion de rencontrer des moniales et d'avoir des échos d'une approche chrétienne de l'écologie. Nous avons l'occasion de témoigner de cela, à travers la globalité de notre vie, devant ceux qui viennent nous voir et qui perçoivent quelque chose de ce que la théologie orthodoxe peut apporter comme vision juste de la relation entre l'homme et la nature.

Ce volet « agroenvironnemental » du domaine de Solan ne veut nullement dire que la spécificité de Solan serait d'être un « monastère bio » ! Dans sa tension de vivre les préceptes évangéliques, cette dimension agroécologique est juste une conséquence logique d'une vie monastique sobre, pauvre, saine. Dans la société moderne, qui n'est plus en contact avec les vraies valeurs de la vie, n'est-il pas intéressant de voir que par la simple quête d'une vie de cohérence, le monastère est regardé positivement par des personnes si diverses – même athées –, qui en sont touchées, et ce, malgré les nombreuses et inévitables faiblesses des êtres humains que nous sommes ?

Dans les salons bio, nous avons souvent été interpellées par des personnes étonnées, ou soulagées, d'y voir des chrétiennes. Dans une certaine mentalité, « écologiste » équivaut à « anti-clérical de gauche ». Les fondements de l'écologie actuelle oscillent entre la peur, le panthéisme, la misanthropie, la mystification... Tout ce monde est guetté par les pernicieuses « dérives de l'écologisme<sup>3</sup> » ; néanmoins, notre expérience

---

(3) Voir P. J.-M. Verlinde, *L'idéologie verte*, Le Livre ouvert, 2013.

montre combien de gens de réelle bonne volonté sont impliqués dans ces mouvements. Des personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ont une vision très négative de la religion, mais qui n'en ont pas moins une soif intense. Situation dangereuse, ouvrant la voie à toutes les « spiritualités à la carte » qui infestent ces milieux. Nous voyons de près la confusion qui règne chez ces brebis sans pasteur. Sans aucune velléité de prosélytisme, nous cherchons simplement, là où nous sommes, à être ce que nous sommes, et donner à ceux qui le souhaitent la possibilité de secouer certains préjugés et d'entrer en contact avec une vision des choses basée sur la Révélation.

Les motivations des visiteurs et retraitants sont très diverses : depuis le pèlerin en quête de prière jusqu'à la jeune femme intéressée par le maraîchage bio, au fond, il s'agit toujours de personnes humaines créées à l'image de Dieu et portant en eux des joies, des souffrances et des désirs. Nous essayons de donner à tous la possibilité d'un moment de rencontre, dans un accueil sans a priori, si ce n'est celui de la bienveillance.

### Reste fidèle



L'agriculture est imprégnée de leçons spirituelles : Le travail des champs, dit Guillaume de Saint-Thierry, « en brisant à souhait le corps, brise et humilie le cœur, et le poids de sa fatigue en fait souvent jaillir des sentiments de dévotion très intense<sup>4</sup> ».

Néanmoins, vivre d'agriculture en France à l'heure des échanges mondiaux exige de ne pas compter sa peine. L'équilibre à ménager entre prière et travail est toujours précaire, toujours à retrouver. « Reste fidèle »... à notre vocation première, de louange, contemplation et intercession, voilà un avertissement qui sera de mise tant que nous « habitons la terre ».

Au-delà du clivage entre travail et prière, le moine s'efforcera de faire de ses occupations les plus matérielles elles-mêmes une liturgie intérieure, une liturgie dont les vases sacrés sont les outils du monastère.

---

(4) Lettre d'Or, 86 (SC 223, p. 211).

Et Guillaume de Saint-Thierry le précise :

*« L'âme sérieuse et prévoyante se fait à toute occupation. Bien loin de s'y dissiper, elle s'en sert pour se mieux recueillir. Toujours moins attentive à ce qu'elle fait qu'à l'intention qui la fait agir, elle tend vers la fin de toute perfection<sup>5</sup>. »*

## **Le Seigneur est mon pasteur**

Notre activité agricole s'est développée au fil des années et actuellement les fruits des vignes et des vergers sont transformés par nos soins en vins, apéritifs, confitures, vinaigres, sirops..., vendus sur place, dans le marché d'Uzès ou dans quelques salons (nous rejoignons ainsi les Pères du désert qui partaient à Alexandrie vendre leurs corbeilles, et cela nous console de devoir sortir), ou encore dans certains magasins, biocoops, boutiques de produits monastiques.

Malgré une amélioration de notre condition économique, nous sommes conscientes de la fragilité de tout cela. Cette année, par exemple, un orage de grêle en juillet a anéanti trois quarts de la récolte.

En hébreu et en grec, la deuxième partie du verset sur lequel nous méditons a une connotation pastorale. Le verbe rendu par « reste (fidèle) », ou « tu seras nourri » est le verbe « paître » ou « faire paître ». Dans la version grecque, ce verbe est au passif. « Tu seras nourri », c'est littéralement « tu seras mené aux pâturages ». Le psaume nous rappelle ainsi en filigrane que nous sommes entre les mains de notre Pasteur, celui qui nous nourrit de ses richesses, qui nous établit près des eaux du repos. Et rien ne nous manquera.

## **Ascèse et sanctification**

L'agriculture nous donne une occasion d'expérimenter dans le concret un immense émerveillement devant la beauté de la création qui chante la gloire du Créateur, mais aussi de nous déchirer au contact des ronces et des épines dont fut couverte la terre à la suite du péché.

À l'origine, l'homme avait reçu un rôle de médiateur et de régulateur dans la création. Tout en faisant partie de l'univers, l'homme devait le récapituler moralement, en lui conférant une portée spirituelle, en étendant à la surface des choses l'action intime, immanente et secrète du

---

(5) Lettre d'Or, 87 (SC 223, p. 211).

Logos, dont il est l'image. La faute des premiers parents, qui fut de vouloir saisir l'univers « comme une proie », précipita dans l'anarchie le monde décapité et faussé par l'altération de l'homme qui était sa mesure<sup>6</sup>.

Et puisque c'est le péché qui a été la cause de la violence et de la distorsion de la création, ce n'est que la sanctification qui en rétablira l'harmonie. Saint Séraphin de Sarov (entre autres), nourrissant son ours, illustre la force de la sainteté où se retrouve l'innocence perdue par la désobéissance d'Adam ; cependant, cette innocence ne peut plus être celle de l'enfance primitive, mais devra être celle de la maturité spirituelle ; puisque l'homme a perdu son innocence première en se faisant lui-même le critère du bien et du mal, il devra dépasser son égoïsme pour acquérir une perfection consciente, délibérée, conquise de haute lutte, puisque le péché fut l'asservissement à une force étrangère, jalouse.

Cette lutte passe obligatoirement par l'ascèse, qui est un processus de remise en ordre de notre relation au monde, à commencer par ce qui nous est le plus proche : notre corps. Le rôle du jeûne ne peut être minimisé ; il a une utilité évidente dans la diminution de notre avidité de jouissances matérielles et de satisfactions immédiates, mais son aspect essentiel est d'être une façon de communier au mystère du Christ, en participant au jeûne par lequel Il répara, en l'inversant, la manducation du fruit en l'Eden. L'Évangile est très explicite quand il désigne le jeûne comme la principale arme contre le Démon. Il est le moyen le plus efficace de mourir à l'autosuffisance de la créature qui veut atteindre par ses propres forces ce qu'elle ne peut recevoir que comme un libre don de Dieu. Avec lui, les veilles, la prière... et le travail agricole, comme le dit Guillaume, nous mettent en condition de reconnaître et d'exprimer notre « humiliation », notre incapacité radicale.

### **Ce sont de nouveaux ciels et une nouvelle terre que nous attendons, selon sa promesse (2 Pi., 3, 13)**

Car, quels que soient les efforts de l'homme, ils resteront toujours stériles s'ils ne s'accompagnent pas de l'humilité, de l'accueil de la grâce. Quoi qu'en disent les risibles et sournois slogans de supermarchés qui se mettent un « vernis vert », nous ne sauverons pas la planète : c'est Dieu qui la sauve. Et Il la sauve en venant sur la terre, en conversant avec les hommes, en renouvelant toute la création.

(6) A. Franck-Duquesne, *Cosmos et Gloire*, J. Vrin, 1947, p. 65 à 67.

C'est à travers l'homme que Dieu sauve la terre. Comme le dit le Père Bouyer, « *Toute l'œuvre de Dieu forme une unité indivisible. En s'incarnant dans l'humanité, véritable microcosme où les deux créations, la spirituelle et la matérielle, s'unissent indissolublement, c'est par elle tout le cosmos que le Verbe a voulu reprendre en lui. Dieu qui, en créant l'homme, avait uni l'esprit à la matière, a voulu, en s'incarnant dans l'homme, s'unir lui-même par l'Homme-Dieu à tout esprit et à toute matière*<sup>7</sup>. »

Le renouvellement des cieux et de la terre que Dieu a promis, et que nous attendons ardemment, est déjà réalisé, en puissance, par la Résurrection du Seigneur Jésus.

Sur la Croix, il étendit ses membres vers les extrémités de l'univers et rassembla en lui toute la création. Par sa mort, il transforma la souffrance en une offrande sacrificielle, signe d'un amour indéfectible. Il descendit dans les entrailles de la terre, et changeant de l'intérieur le sens même de la mort, il détruisit la puissance de séparation et de corruption à laquelle l'homme avait consenti à l'origine, et Il anéantit radicalement, en faveur de ceux qui choisissent d'en bénéficier, la puissance perverse qui trompa Adam.

C'est pour cela que toute la création exulte : « *Aujourd'hui tout est rempli de lumière... que toute créature célèbre la résurrection du Christ, en qui est notre force* », proclament les orthodoxes à Pâques.

La Résurrection du Christ est le cœur de notre vie, la réponse ultime au problème de la corruption, celle du cœur de l'homme comme celle, qui en découle, de la terre et des écosystèmes. C'est ainsi que saint Maxime le Confesseur peut dire : « *Celui qui est initié au sens caché de la Résurrection comprend le but pour lequel, dès le commencement, Dieu a tout créé*<sup>8</sup>. »

### **Avec nos lampes allumées**

Dans la prière et le travail, l'accueil et le recueillement, en tâchant de « faire ceci sans omettre cela » selon le précepte du Seigneur (*Mt.*, 23, 23), nous vivons sur la terre en sachant que notre cité est dans les cieux, et en essayant de coopérer à l'œuvre du Christ, souffrant avec lui pour être glorifiés avec lui, chantant inlassablement sa Résurrection

(7) Louis Bouyer, *Le Mystère Pascal*, Cerf, 1957, p. 44.

(8) Saint Maxime le Confesseur, *Ambigua*, PG 91, 1360 AB, cité par Ignace IV, *Sauver la création*, DDB 1988.



et attendant avec ardeur sa seconde venue, où il transfigurera la création et exaucera enfin son désir d'être toute consacrée à chanter la gloire du Dieu Trinitaire, Créateur de l'Univers.

*Mère Hypandia, Higoumène*

*Monastère de la Protection de la Mère de Dieu  
Solan - 30330 La Bastide d'Engras - Tél. : 04 66 82 94 25  
[www.monasteredesolan.com](http://www.monasteredesolan.com)*

© : *monastère de Solan*

# « ILS SONT VRAIMENT MOINES, S'ILS VIVENT DU TRAVAIL DE LEURS MAINS, COMME NOS PÈRES ET LES APÔTRES. »

(Règle de saint Benoît – chap.48)

## **Abbaye cistercienne de Notre-Dame de Sept-Fons (03)**

Dès leurs origines et pour être fidèles à la Règle de saint Benoît (ch.48), les cisterciens ont voulu travailler les terres qu'ils habitaient et ont su créer des conditions nécessaires pour y parvenir (institution des convers, création de granges, etc.). Ils nous ont ainsi donné des indications utiles pour orienter tant notre réflexion que notre action aujourd'hui.

### **Au fil des siècles, le travail agricole à Sept-Fons**

Les premiers donateurs, lors de la fondation de l'abbaye de Sept-Fons en 1132, furent généreux à peu de frais : les terres où s'installa le monastère étaient principalement des marécages et d'anciens bras de la Loire surtout faits de sable. Les moines ont, au cours des siècles, amendé ces terres et ils ont aussi arrondi leur propriété en y adjoignant des sols plus riches et plus fertiles. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils vécurent exclusivement de l'agriculture et de l'élevage et, à partir de 1850 environ, ils passèrent pour des « fermiers modèles », réputation - en partie justifiée -



qu'ils gardèrent pendant plus d'un siècle. Ils durent cependant, durant cette même période, adjoindre à l'agriculture (culture proprement dite, élevage, verger et potager) une autre activité de type artisanal (et presque industriel) pour assurer à la communauté des revenus suffisants.

Ce furent d'abord une brasserie (qui subit un échec retentissant et coûteux), un moulin à grains, puis la Germalyne (transformation du germe de blé) et ses dérivés et enfin la confiture.

Cependant l'activité agricole n'a pas cessé et on continue encore aujourd'hui à cultiver les terres pour en vendre le produit ou pour la consommation de l'élevage laitier dont le produit est transformé en fromage par un artisan des environs.

Cette histoire et son évolution n'ont pas été la réponse à une réflexion théorique sur les rapports des moines et de leur environnement mais plutôt une sorte de pragmatisme, une réaction de bon sens (ou qui se croyait telle, dans certains cas) pour faire face à une situation très prosaïque : faire vivre une communauté nombreuse d'hommes qui avaient choisi un certain mode de vie et souhaitaient y rester fidèles.

Pendant longtemps, et de manière bien documentée à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le fait de travailler la terre a fait « naturellement » partie de la vie des moines de Sept-Fons. Ils étaient nombreux (presque une centaine) et fournissaient donc un personnel disponible pour des travaux souvent pénibles et fastidieux (fenaison, démariage des betteraves, récolte des pommes de terre, etc., travaux toujours effectués, à l'époque, en habits de laine), surtout avant l'apparition de la mécanisation et même après. Ils employaient aussi de nombreux hommes des alentours (jusqu'à une trentaine) et marquaient le rythme des jours et des saisons à la façon dont en parle saint Benoît (ch.48). Les moines ressemblaient ainsi à leurs voisins paysans et on peut espérer qu'ils puisaient, dans ce rythme proche de la terre, une sagesse, un calme et une réelle capacité d'adaptation qui leur étaient ensuite bien utiles dans leur vie quotidienne en communauté.



## Une vision pragmatique de l'agriculture

Lorsqu'il apparut clairement qu'on ne pourrait plus vivre principalement de ce travail de la terre, se posa le problème de savoir comment on allait s'adapter. À Sept-Fons, la réponse fut tâtonnante et, au début, très insatisfaisante (comme en témoigne l'expérience ratée de la brasserie). Le moulin à grains, qui travaillait pour tous les environs, constitua une réponse plus satisfaisante et une sorte de compromis entre agriculture et artisanat. Il ne constituait cependant pas une réponse suffisante et il fallut chercher ailleurs. En 1932, la création de la Germalyne (germe de blé stabilisé) et sa commercialisation furent la réponse « providentielle » à cette situation.



On était au début de la découverte des « vertus » des vitamines et, après avoir réussi à stabiliser le germe de blé, riche sur ce point, en conservant ses vertus, on améliora peu à peu le processus. Puis, vers les années 70, alors que la concurrence dans ce domaine devenait féroce, commença la diversification : germe chocolaté puis adjoint à d'autres plantes et enfin, dans un autre registre, création de confitures. Au cours du temps, la fabrication s'est transformée et amplifiée mais elle reste une activité semi-artisanale, toujours liée aux produits de la terre qu'elle utilise exclusivement. Et elle permet à la communauté de vivre.

Même si elle ne se posait pas au départ, la question de savoir si on allait se consacrer exclusivement à cette activité a fini par devenir réelle.

D'une part la diminution du nombre des moines, d'autre part les aléas de la rentabilité tant de l'agriculture que de l'élevage, même laitier, obligeaient à des révisions qui pouvaient être déchirantes !



Pourtant, un fond de bon sens paysan demeuré malgré tout ou une réaction de « santé monastique » (ou les deux ?) nous conduisirent au choix de garder l'activité agricole et l'élevage (et aussi les vergers et le potager). Le renouveau des vocations vint donner du poids à ce choix assez hasardeux à son début, car il apparut très tôt que des jeunes frères trouvaient bien leur place dans ce type de travail.

Ces quelques notes montrent à quel point notre rapport à la terre est prosaïque et relève plus de choix pratiques que de réflexions théoriques. Il est certain, en particulier, que notre environnement très largement dégradé (une carrière de sable, un axe routier majeur, une usine de fabrication automobile) nous a rendus sensibles à la nécessité de garder un rapport équilibré avec la nature, en particulier dans le travail. Nous avons conscience qu'il s'agit là d'un enjeu assez fragile et toujours à rééquilibrer mais nous en percevons aussi les bienfaits dans notre quotidien et nous sommes généralement d'accord pour en assumer le prix : il n'est pas évident aujourd'hui, en effet, d'équilibrer le budget d'une communauté qui tient à garder une activité agricole et il faut avoir assez de frères capables de l'assumer.

*Dom Patrick, Père Abbé*

*Abbaye Notre-Dame de Sept-Fons  
BP 14 - 03290 Dompierre-sur-Besbre  
Tél. : 04 70 48 14 90  
[www.abbayedeseptfons.com](http://www.abbayedeseptfons.com)*

© : *abbaye de Sept-Fons*



# « DEMEURE FIDÈLE AUX DONS DU SEIGNEUR ... »

## Abbaye bénédictine Sainte-Madeleine - Le Barroux

Le pape Paul VI, par le bref *Pacis nuntius*, déclarait saint Benoît Patron de l'Europe parce que « ce sont principalement lui et ses fils qui, avec la Croix, le livre et la charrue, apporteront le progrès chrétien aux populations s'étendant de la Méditerranée à la Scandinavie, de l'Irlande aux plaines de Pologne ». La Croix résume toute la loi du Christ, avec la primauté du culte divin, qui a donné au Moyen Âge une véritable unité spirituelle, « modèle de toute beauté », selon saint Augustin. Le livre résume la culture, le culte du savoir, la sollicitude de la transmission des traditions classiques des anciens. La charrue, qui touche notre sujet, résume l'agriculture et, de façon plus vaste, le rapport des monastères avec la nature et celui des hommes avec la terre. Paul VI disait que saint Benoît et ses fils ont réussi deux choses ; la première : « à transformer des terres désertiques et incultes en champs fertiles et en gracieux jardins » ; la deuxième : « en unissant la prière au travail matériel, selon le mot fameux adressé au moine issu d'une tribu barbare : "Prie et travaille", à ennoblir et élever le travail de l'homme ». Il me semble que nous avons là un bon commentaire du verset 3 du psaume 36 (37) : « Habite le pays, pais en fidélité. »



Mais allons plus loin. Ce verset est à comprendre dans le grand contexte de la création de la terre par Dieu. Dans le deuxième récit, plus archaïque que le premier, il est dit que Dieu créa l'homme seul sans la femme. Et après avoir vu et dit que tout ce qu'il avait fait jusqu'à présent – création de la lumière, des planètes et des étoiles, des plantes et des poissons – était bon, voilà que Dieu voit et dit, avant le péché originel, que quelque chose ne va pas : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul : faisons-lui une aide qui lui soit semblable. » Il est bon de se rappeler que le cardinal Wojtyła a dit, au concile Vatican II, qu'il fallait aborder le monde moderne sous l'angle de la solitude<sup>1</sup>. De fait, le monde moderne est champion de la solitude car, comme le disait récemment le député de la Martinique Nestor Azero, nous passons d'une société personnaliste (dignité de la personne humaine selon sa nature) et socialiste (respect du bien commun) à une société individualiste et égoïste fondée sur les passions et l'affectif. Mais c'est une réalité qui touche la nature de l'homme et concerne donc tous les hommes de tous les temps. Dieu, pour rompre la solitude du cœur humain et le combler, le conduit progressivement. Il commence par le mettre dans le jardin afin qu'il le cultive, avec la vocation d'assujettir et de dominer la terre. Ensuite il lui fait passer un test : il lui présente tous les animaux, auxquels l'homme donne un nom, mais sans trouver d'aide qui lui soit semblable. Adam donne un nom, ce qui signifie qu'il connaît de l'intérieur, preuve d'un acte d'intelligence. De plus, il ne trouve pas d'aide qui lui soit semblable, ce qui signifie qu'il est capable de discerner la nature des choses, selon la définition d'Aristote : par genre et différence spécifique. L'homme connaît de l'intérieur.

### La supériorité de l'homme

Nous pouvons déjà tirer une conclusion sur la place de l'homme dans la création. Dieu a tout créé pour l'homme. « Qu'est donc le mortel, que tu en gardes mémoire, le fils d'Adam, que tu en prends soin ? À peine le fis-tu moindre qu'un dieu, le couronnant de gloire et de splendeur ; tu l'établis sur l'œuvre de tes mains, tout fut mis par toi sous ses pieds. » (Psaume 8, 5-7.) Il existe aujourd'hui un courant philosophique assez fort pour rabaisser l'homme au niveau de la nature. L'homme ne serait plus « sur » mais « dans » le cosmos. Le père Joseph-Marie Verlinde résume la pensée de Rupert Sheldrake, scientifique anglais de renommée internationale : « Nous habiterions donc une planète vivante ; plus exactement dans la planète et non plus *sur* la planète.

---

(1) Intervention du 28 septembre 1965.

Gaïa (nom propre donné à la planète) est en quelque sorte notre corps, puisque le nôtre fait partie du sien – tout comme l’atmosphère, le sol, les arbres ou les animaux. Notre dimension spirituelle ne nous confère aucune position privilégiée au sein de cet ensemble vivant<sup>2</sup>. » L’expérience humaine et la révélation nous disent le contraire. La théologie de saint Paul sur la récapitulation de tout dans le Christ le confirme. Benoît XVI enseigne que l’Église seule est qualifiée comme Corps du Christ, et non l’univers, sur lequel s’étend aussi sa puissance, mais différemment<sup>3</sup>. L’homme est donc bien supérieur à la nature. Comme le dit *Gaudium et Spes* au n° 24, « l’homme (est la) seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même ». Mais cela ne signifie pas que l’homme détienne un pouvoir arbitraire. Il est mis au-dessus de la création pour la cultiver et non pas pour en abuser, selon sa vocation propre : ne plus être seul et entrer dans l’alliance avec Dieu.

### La stabilité

Le psaume 36 est un psaume de l’Alliance dans lequel le roi David enseigne que la fidélité à la loi est source d’une bénédiction spéciale : l’enracinement dans la terre de délices, alors que l’impie, malgré une prospérité apparente et éphémère, recevra la malédiction : le déracinement. C’est un thème biblique classique. Adam et Ève sont chassés du paradis après le péché originel. Caïn devient, après le meurtre de son frère, « un errant parcourant la terre ». Saint Benoît dit que la pire espèce des moines est celle des gyrovagues, qui ne se fixent jamais plus de deux ou trois jours dans un même lieu. Saint Bernard remarque que « les voies du démon sont cette activité par laquelle il est comme dans un mouvement circulaire, dans une vraie circonvagation<sup>4</sup> ». C’est à cause de la malignité de son cœur qu’il est réduit à cette espèce de mouvement circulaire. Il a la haine de tout. Il méprise tout. Il ne se contente de rien. Alors il tourne. Dieu, pour faire alliance avec l’homme, le conduit toujours dans un lieu précis. Le Seigneur dit à Abram : « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, pour le pays que je t’indiquerai. » Encore aujourd’hui, lorsque Dieu appelle une âme à le suivre dans la vie monastique, il l’emmène dans un cloître où elle aura tout loisir de vivre pour Lui seul. Et saint Benoît demande au profès de faire, en plus des vœux de conversion des mœurs et d’obéissance, celui de stabilité. C’est une invention géniale qui protège les deux premiers vœux.

---

(2) Père Joseph-Marie Verlinde, *L’Idéologie verte*, Le Livre ouvert, p. 53.

(3) Benoît XVI, Audience générale du 14 janvier 2009.

(4) Saint Bernard, XII<sup>e</sup> sermon sur le psaume 90.

Car la stabilité en un lieu donne à l'obéissance religieuse sa solidité surnaturelle. On obéit au supérieur et aux ordres donnés en conformité avec la Règle et les lois ecclésiastiques, même si c'est difficile. Saint Benoît consacre le chapitre 68 aux choses impossibles que le supérieur peut ordonner aux frères. Et ces derniers, après une humble remarque sur les raisons de cette impossibilité, devront s'exécuter si le supérieur persévère, « par amour et confiants dans le secours de Dieu ». La stabilité enracine dans l'Alliance dans la mesure où elle fortifie l'obéissance à l'image de celle du Christ. Il en est de même pour les autres vœux.

Mais la stabilité permet surtout de construire la communauté, *l'ecclēsia monastica*, la petite église qui participe au grand mystère de l'Église, Corps du Christ. Saint Augustin, dans le commentaire de ce verset, identifie sans détour la terre à l'Église. La stabilité est un sacramental de l'unité et donc de la construction du Corps du Christ. Il est évident que cette unité n'est pas purement et simplement celle du lieu. Ce serait une unité de boîte de conserve. Mais la stabilité dans le lieu permet une unité spirituelle par une même formation, une même tradition, et par le support mutuel dans « les choses dures et âpres par lesquelles on va à Dieu ». Saint Benoît, dans le chapitre premier de la Règle, ne permet à des frères d'entrer dans la vie érémitique, le combat singulier du désert, qu'après un entraînement dans les rangs des frères. Quel moine serait capable de se lever tous les jours à 3 h 30 du matin pour réciter les matines, s'il n'avait cette aide fraternelle ? C'est dans la vie commune que les moines apprennent à dépasser le superficiel rugueux des tempéraments pour s'élever du « je » au « nous » de l'Église, dans la charité du Christ, sans acception de personne.



Et nous savons par expérience que la meilleure façon d'aider quelqu'un dans l'ordre de la perfection est l'exemple. Saint Benoît est très clair là-dessus : « C'est par ses œuvres, en effet, plus encore que par sa parole, que l'abbé montrera tout ce qui est bon et saint. » C'est par cet exemple et cette aide fraternelle que les moines s'aident mutuellement, non seulement dans l'instant, mais aussi dans la fidélité aux promesses de leur profession perpétuelle. Dom Gérard écrivait dans la *Lettre aux amis* du 5 avril 1992 : « Il est facile d'être novice, facile de monter à l'assaut ; difficile de tenir très longtemps une position. En un temps de dissociété, de défaitisme, où tout se *dé-fait*, sauront-ils témoigner d'un amour fidèle, pour un amour vainqueur, jusqu'à la mort, *usque ad mortem* ? Sauront-ils qu'à leur fidélité s'attachent d'autres fidélités, comme une grande chaîne qui remonte jusqu'à Dieu, la fidélité des époux, celle des hommes d'armes et celle des princes qui nous gouvernent ? » La communauté est le lieu aussi de la correction fraternelle, car le lieu où tout finit par se voir. Le monastère est une maison de verre. Dom Gérard disait que l'on ne peut pas tout cacher à tout le monde tout le temps. Le cénobitisme est une façon de vivre sous le regard de Dieu et de lutter dans la lumière de la vérité contre les vices qui font partie du petit paquet que tout candidat apporte avec lui dans le cloître.



Et c'est avec la communauté encore que le moine peut chanter la gloire de Dieu dans tout son déploiement liturgique. Par la stabilité du lieu, il peut s'enraciner dans la prière liturgique, qui est la prière du Christ. Une communauté stable peut donner à la liturgie toute sa sobre splendeur. La liturgie peut alors devenir une deuxième nature et le moine un « alléluia vivant », selon l'expression de Dom Guéranger. Il peut « paître en fidélité ».

C'est donc grâce à la clôture que le moine peut faire l'expérience de la rencontre du Christ. Permettez-moi un témoignage personnel. Étant allé visiter un frère à Jérusalem, j'ai eu la grâce de passer en Galilée. Là-bas, près de Tabgha, là où Jésus a multiplié les pains et

les poissons, j'ai eu le sentiment très fort de la présence du Christ. Je me disais que j'allais le rencontrer. Mais une petite voix m'a dit au cœur : « Pour toi, je ne suis pas ici. Je suis dans ta communauté. Si tu veux me rencontrer, retourne dans ton monastère. C'est là que je t'attends. » Habiter un lieu prépare donc l'habitation en Dieu. Le diable tourne. Dieu habite. « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons à lui et nous ferons chez lui notre demeure<sup>5</sup>. »

### Conquérir la terre par le travail

La terre ne se laisse pas habiter facilement. M. Mannati dit au sujet de ce verset : « La conquête de la terre de Canaan est un ordre de Dieu, qui suppose confiance en Dieu et courage ; les dons de Dieu viennent entièrement de Lui – et Il veut que nous les conquérions ; sommes-nous portés à oublier l'obligation de les conquérir, l'impératif *habite la terre* nous le rappelle<sup>6</sup>. »

La conquête se fait par le travail sur une terre qui résiste. C'est alors que le moine peut faire l'expérience de la pénitence principale due au péché originel. Non que la culture de la terre fût dès l'origine une pénitence, mais elle l'est devenue à cause du péché d'Adam. *Gaudium et Spes* enseigne : « Un dur combat contre les puissances des ténèbres passe à travers toute l'histoire des hommes ; commencé dès les origines, il durera, le Seigneur nous l'a dit, jusqu'au dernier jour. » Le travail fait partie de ce combat en raison de son aspect pénible. Un exemple : notre frère vigneron a sagement pris l'orientation d'une culture biologique par respect pour la nature et la qualité du vin. C'est sage, mais quelle contrainte ! À la place des faciles désherbants, il faut maintenant le long et récurrent travail de la griffe. Les travailleurs font aussi cruellement l'expérience du péché originel dans l'activité manuelle quand ils se laissent manger par l'emploi. Ce n'est plus l'homme qui conquiert la terre, mais la terre qui domine l'homme. Saint Benoît connaît bien ce danger, lui qui demande à l'abbé de ne pas exténuer le troupeau. Saint Bernard reprochait à ses moines de trop se passionner pour les affaires séculières : « J'ai honte d'en convenir ; mais ma douleur est trop violente pour me permettre de me taire. Combien, mes frères, n'en trouve-t-on pas, même parmi ceux qui ont embrassé la vie religieuse, [...] qui semblent avoir mérité cet oubli de Dieu<sup>7</sup> ! »

(5) Jn 14, 23.

(6) M. Mannati, *Les Psaumes*, II, page 58.

(7) Saint Bernard, VII<sup>e</sup> sermon sur le psaume 90, 14.

Une étude récente a montré que les monastères accumulent les activités et qu'ils ont beaucoup de mal à renoncer à certaines d'entre elles. Et Dieu sait toutes les passions qui peuvent se déchaîner lors des activités manuelles : colère, murmure, jalousie, tricherie. Le travail est un champ de bataille sur lequel saint Benoît s'est engagé avec de nombreux instruments des bonnes œuvres afin de sanctifier l'activité humaine. Ce qui compte pour le saint législateur, ce n'est pas tant l'activité en elle-même que l'esprit dans lequel elle est réalisée. C'est donc principalement par la vertu que la terre est habitable. Même le respect de la nature que l'on trouve dans les monastères vient d'un principe spirituel. Saint Benoît exhorte au « *sufficit* » (une dizaine de mentions), à ne jamais dépasser la satiété, à se contenter de ce qu'on trouve dans le pays et à traiter tous les ustensiles du monastère comme des vases sacrés. L'humilité n'est-elle pas le fondement de tout respect ? Si l'homme épuise aujourd'hui la planète, n'est-ce pas au fond en raison de son insatiable convoitise et de son orgueil qui méprise tout ? Et c'est pourquoi la crainte révérencielle de Dieu, et donc la fidélité à sa présence et à sa volonté d'amour, est la base solide de la vraie et durable habitation de la terre.

Mais le péché originel n'a pas tout détruit et le travail de la terre peut encore enrichir l'âme de l'homme. Il peut être une pénitence médicinale et apporter le salut déjà au plan naturel. Gustave Thibon attribue à la terre la vertu de ramener au réel, car « la terre, elle, ne ment pas<sup>8</sup> ». Aujourd'hui, tout le monde veut gagner de l'argent facilement. D'où ces nombreuses publicités alléchantes pour devenir *trader*, ce qui est immoral parce qu'injuste quand le trafic de la bourse se limite à un pari sur les cours. C'est immoral encore car, si c'est possible à court terme, c'est un poison mortel à long terme, une tour de Babel qui ne peut que s'effondrer car construite sur du papier. La terre, elle, ne fait pas de vaines promesses et elle punit illico l'idéaliste ou le phraseur. Et par là, elle éduque l'homme. Le travail peut élever « par l'ascension de nos actions<sup>9</sup> ». Mère Geneviève Gallois, dans son *Petit Placide*, dit que « le travail canalise dans l'obéissance (au supérieur et surtout à la nature des choses) les énergies désordonnées ; à tout instant, il arrache le moine à l'esclavage de lui-même : il sert de déversoir au trop plein du dynamisme, aux bouillonnements intérieurs ». Le travail forge la volonté, si nécessaire pour vaincre les épreuves et les moments de découragement. Il développe « la patience, le sens de la responsabilité, l'humilité et le renoncement à son seul jugement, la coopération et le dialogue avec les autres<sup>10</sup> ».

(8) Gustave Thibon, Retour au réel, p. 3.

(9) Saint Benoît, *Règle*, chap. 7 sur l'humilité.

(10) Dom Augustin Roberts, o.c.s.o., *Tendre vers le Christ*, p. 40.



Mais principalement, il permet de vivre pauvre comme le Christ, qui n'avait d'autre affaire que celle d'être à celles du Père. Par la pauvreté volontaire, le moine peut faire là une expérience unique du Christ dans son lien avec le Père. Car le Christ ne se laisse pas connaître uniquement dans les livres, mais encore par la « *sequela Christi* ». Par le travail, le moine pauvre peut aussi s'émerveiller des dons de Dieu. Gustave Thibon disait que « ce n'est pas la lumière qui manque à l'homme, mais c'est l'homme qui manque à la lumière ». D'après Mannati, « pais en fidélité » signifie « demeure fidèle aux dons du Seigneur ». Il faut se repaître de fidélité, qu'elle devienne la substance de notre être afin que nous acquérions la fermeté, la solidité dans la confiance en Dieu. Et comment, dans les dons du Seigneur, ne pas reconnaître l'image du Créateur ? « Dieu, en créant, a laissé dans les êtres une trace de sa grandeur et de sa bonté, un vestige de lumière qui mesure leur degré de participation à sa propre excellence<sup>11</sup>. »

Devant la beauté du Ventoux et des dentelles de Montmirail, la force du mistral et du soleil de Provence, devant la guêpe potière et la fourmi travailleuse, le parfum exquis de la vigne et de l'olivier en fleur, l'âme peut entrevoir la force et la douceur de Dieu. Mais il reste une œuvre de Dieu à laquelle participer si l'on veut « habiter la terre en fidélité » : rendre amour pour amour, accomplir la vocation de la création qui gémit en attendant la gloire des fils de Dieu. Comment le moine offre-t-il son travail à Dieu ? Y pense-t-il quand il pioche, traite, coupe, récolte,

(11) Dom Gérard, *Demain la chrétienté*, chap. 2 : « Le monde, image et reflet », p. 31.

plante en transpirant ou en grelottant de froid ? Y pense-t-il pendant la messe ? Son travail ne fait-il pas partie du nécessaire dont saint Thomas d'Aquin dit qu'il est sans mérite ? Saint Bernard répond que, si la voie de l'homme réside tout entière dans la nécessité et dans la cupidité, elle peut néanmoins croiser le chemin de Dieu qui réside dans la miséricorde et dans la vérité<sup>12</sup>. Le nécessaire peut être pénétré de la gratuité propre à Dieu, qui a fait son entrée dans le monde par le mystère de l'Incarnation et par le mystère pascal.

Il y a un geste liturgique qui pourrait nous aider à unir le travail des mains et le saint sacrifice de l'Agneau : l'imposition des mains laborieuses et sacerdotales sur les oblats avant la consécration de l'hostie et du calice. Cette imposition des mains peut signifier différentes actions : bénédiction, protection... Dans le livre du Lévitique, il est clair que ce geste prescrit signifie une identification de celui qui offre et de la chose offerte. L'animal est non seulement un bien que j'offre, mais c'est moi qui m'offre à travers lui. Par son travail, sa domination laborieuse et respectueuse de la terre, le moine, en vertu de sa consécration baptismale et religieuse, impose ses mains sur les oblats. Et il peut ainsi s'unir en vérité et en acte au sacrifice du Christ et à sa totale offrande renouvelée chaque jour sur les autels. C'est alors que l'habitation de la terre prend tout son sens : celui de lui donner un supplément d'âme, ou plutôt de l'aider à accomplir sa vocation profonde, comme le disait admirablement Benoît XVI : « La création, avec tous ses dons, aspire, au-delà d'elle-même, à quelque chose d'encore plus grand. Au-delà de la synthèse de ses propres forces [...], la création est tendue vers la divinisation, vers les saintes noces, vers l'unification avec le Créateur lui-même<sup>13</sup>. »

C'est en s'associant au sacrifice du Christ, et seulement ainsi, que l'homme peut combler sa solitude viscérale. Le témoignage de la vie monastique et de tout chrétien se résume à mon avis dans une suite du Christ qui a montré le seul chemin : « Qui perd son âme, la gagne. » C'est difficile, mais c'est possible par cette habitation de la terre dans la fidélité à Dieu, *per Ipsum et cum Ipso et in Ipso*.

*Dom Louis-Marie, Père Abbé*

*Abbaye Sainte-Madeleine  
1201 chemin des Rabassières - 84330 Le Barroux Tél. : 04 90 62 56 31  
www.barroux.org*

© : *abbaye Sainte-Madeleine*

---

(12) Saint Bernard, XI<sup>e</sup> sermon sur le psaume 90.

(13) Benoît XVI, homélie pour le *Corpus Domini*, 15 juin 2006.

# CLOÎTRES D'ICI ET D'AILLEURS

---

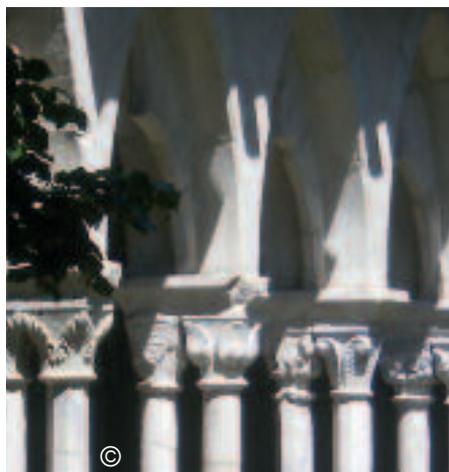
## Un cloître perdu et retrouvé : le cloître des dominicains de Collioure

En 1290, le roi Jacques II de Majorque, qui régnait aussi sur la Catalogne et le Roussillon, fonda un couvent pour les dominicains dans la ville de Collioure. Situé à l'extrémité de la plage du Port d'Avall (rendue célèbre par Matisse et Derain), dans le « faubourg », ce couvent se calait entre la montagne et la mer. Des dons successifs permirent de construire l'église et les bâtiments conventuels. Au XIV<sup>e</sup> siècle, un cloître était édifié, quadrilatère irrégulier dont on ne possède aucune description antérieure à la Révolution française. À cette époque qui vit la dispersion des religieux, le couvent devint une caserne et un dépôt d'artillerie, avant d'être divisé en plusieurs lots lors de la vente des « biens nationaux ».

L'église du XIII<sup>e</sup> siècle fut achetée en 1926 par les vignerons locaux et sert toujours de cellier à la cave coopérative. Et le cloître ? En 1927, un antiquaire de Perpignan négocie les arcades de la galerie orientale du cloître et les revend en 1931 à un australien, lequel les remonte dans le château de Brindos, qu'il fait construire près de Biarritz, ledit château devenant ensuite hôtel de luxe. La provenance de ces dix arcades ayant été redécouverte en 1991, leur rachat fait l'objet de négociations longues, qui aboutissent en 1998 à leur retour en pièces détachées à Collioure, et à leur réimplantation à peu de distance de leur emplacement primitif, dans les jardins Pams du musée d'art moderne Peské. En 1927, quelques familles colliourencques avaient profité du démontage du cloître pour récupérer quelques pierres souvenirs pour leur maison. Leurs descendants viennent alors rendre les vestiges conservés, ce qui permet de reconstituer comme un puzzle, une onzième arche...



Est-ce tout ? Non, car une dizaine d'arches en marbre blanc avait aussi été vendue en 1927 et avait rejoint ... les Etats-Unis, comme, hélas, nombre de cloîtres du Languedoc-Roussillon démembrés à cette époque. Le 30 janvier 2009, étaient mis en vente à New York quatre chapiteaux, provenant aussi de Collioure, et qui avaient appartenu jusque 1986 au County Museum of Art de Los Angeles. Ils sont alors acquis par le Conseil général des Pyrénées-Orientales, venant alors s'ajouter à un ensemble, incomplet certes, mais qui permet désormais d'évoquer ce que fut le centre de la vie quotidienne des dominicains de Collioure...



# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## LA RÉVISION DES ÉVALUATIONS FONCIÈRES ET LES DIFFICULTÉS QU'ELLE POSE AUX COMMUNAUTÉS

Ces dernières semaines, plusieurs communautés religieuses ont saisi la Fondation des difficultés qu'elles avaient à souscrire les déclarations demandées par l'administration fiscale dans le cadre de la campagne de révision des valeurs locatives des locaux professionnels. La CMA et ses experts ont analysé et longuement débattu de ces problèmes. Un certain nombre d'incertitudes (mais sans doute pas toutes) ont pu être levées. C'est pourquoi il nous a paru utile d'expliquer les modalités de la campagne en cours et de définir quelques lignes directrices, pour aider les communautés qui sont sollicitées à remplir leur déclaration et, pour celles qui ont déjà fait ce travail, à vérifier si leur déclaration initiale est conforme à l'affectation réelle de leurs locaux.

### **1-La campagne de révision des évaluations foncières**

#### Pourquoi une révision ?

Les quatre principaux impôts locaux - à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation et la contribution foncière des entreprises (CFE) due par les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle - ont la caractéristique d'avoir la même base d'imposition qui est la valeur locative cadastrale des propriétés imposables.

Cette valeur locative, qui est censée représenter le loyer annuel des biens s'ils étaient loués, devrait faire l'objet d'une révision générale tous les six ans avec des actualisations tous les trois ans. Vu l'ampleur de la tâche, une seule révision générale est intervenue en 1974 et les actualisations prévues ont été remplacées par des majorations forfaitaires annuelles. On comprend donc que cette valeur ne correspond plus au marché locatif et qu'il y a nécessité à la réviser.

#### Quelles modalités pour cette révision ?

Le choix a été fait de commencer par les locaux commerciaux et les locaux affectés à un usage professionnel. C'est pourquoi, dès 2011 dans les cinq départements choisis pour expérimenter l'opération et dans tous les autres en 2013, il a été demandé aux contribuables identifiés comme

propriétaires de locaux professionnels de déposer une déclaration spéciale. Toutes les informations recueillies vont maintenant être exploitées par l'administration en collaboration avec les élus locaux pour établir dans chaque département divers secteurs locatifs affectés d'un tarif au m<sup>2</sup>. Chaque local professionnel, en fonction de sa situation particulière, sera classé dans l'un ou l'autre des secteurs.

### Quel enjeu fiscal au niveau des déclarations ?

Pour l'instant, l'enjeu fiscal se situe au niveau des locaux professionnels : ateliers, boutiques de vente, bureaux professionnels, locaux des professions libérales, établissements industriels au titre de l'imposition à la contribution foncière des entreprises qui compose, avec la contribution sur la valeur ajoutée, la nouvelle contribution économique territoriale créée en remplacement de la taxe professionnelle laquelle a succédé à la patente instaurée en 1792 !!!

Mais jusqu'en 2015, date prévue pour l'intégration de cette révision dans les bases de la CFE, rien ne change. La révision se fait à produit constant pour chaque commune. La répartition actuelle entre les impôts sur les locaux d'habitation et les impôts sur les locaux professionnels reste la même. Le seul changement susceptible d'intervenir est un transfert de charges entre deux propriétaires de locaux professionnels dans la commune. Ces transferts éventuels, qu'il est impossible d'évaluer actuellement, peuvent aller dans le sens de la diminution comme dans celui de l'augmentation de la charge. Mais les élus peuvent profiter de la révision pour augmenter le taux de la CFE qui aujourd'hui est en général déjà supérieur à celui des taxes foncières.

À plus forte raison rien ne change non plus pour les locaux d'habitation qui ne sont pas concernés. Une révision est certes envisagée pour eux mais, si elle se fait, elle n'aura pas lieu avant 2016 au plus tôt.

### Pourquoi des communautés ont-elles été invitées à déposer des déclarations ?

Pour solliciter les déclarations des contribuables, l'administration s'est en général appuyée sur les éléments d'information en sa position, autrement dit sur les bases d'imposition actuelles servant au calcul de l'impôt à payer par les communautés.

Ainsi, à défaut d'information particulière, l'administration n'a pas adressé la déclaration pour les locaux professionnels aux communautés qui n'ont que des locaux d'habitation.

En revanche ont pu être demandées :

- la déclaration spéciale pour les locaux affectés exclusivement à une activité professionnelle (formulaire 6660 RV K) lorsque la communauté était identifiée comme ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale autonome : par exemple son activité économique fait l'objet d'un secteur distinct ou est supportée par une société commerciale ;
- la déclaration HI (formulaire 6650 HI) lorsque la communauté n'a pas déclaré de locaux professionnels dans la déclaration 6660 RV K qui lui avait été adressée, ce qui a été analysé comme un changement d'affectation si l'on en croit certaines lettres d'accompagnement du formulaire. Ce formulaire (habituellement utilisé pour recenser les constructions nouvelles) concerne exclusivement les locaux bâtis à usage d'habitation ou mixte habitation/professionnel pour les personnes exerçant chez elles une activité libérale.

Quant à la déclaration 6654 ME, plus adaptée au caractère exceptionnel de certains grands monastères ou abbayes, elle pourra être envoyée à l'initiative de l'administration si celle-ci s'aperçoit, notamment au vu de la déclaration 6650, que les bâtiments de la communauté, compte tenu par exemple de leur importance ou de leur caractère historique et artistique, peuvent être considérés comme des bâtiments exceptionnels.

L'objectif recherché par l'administration, qui doit l'être aussi par les communautés, est d'être au plus près de la réalité de la surface occupée par les locaux professionnels, de manière à asseoir la base imposable sur une surface la plus exacte possible par rapport à celle occupée par les locaux d'habitation.

Enfin est-il indifférent au point de vue de la charge fiscale qu'un local soit imposé à la taxe foncière au titre d'habitation ou à la CFE au titre professionnel ?

Non. Car si, hormis les établissements industriels qui sont évalués d'après les règles comptables, la valeur locative cadastrale est calculée selon les mêmes méthodes, le résultat en matière de base d'imposition et de montant de l'impôt n'est pas le même. D'abord parce que la valeur locative des locaux professionnels imposables à la CFE est déterminée par rapport à des loyers actualisés en 2013 alors que la valeur locative des locaux d'habitation ne changera pas, sauf cas particuliers, tant que la révision de ces locaux n'aura pas été effectuée. De plus si on voulait comparer la charge fiscale d'un local selon son affectation entre taxe fon-

cière et CFE, il faudrait tenir compte du fait qu'en matière de CFE le taux de l'impôt, généralement différent de celui appliqué en taxe foncière, porte sur une valeur locative brute alors que la valeur locative retenue pour les taxes foncières est diminuée d'un abattement de 20%.

Il convient cependant de ne pas en rester là en se disant que finalement mieux vaut être redevable de la taxe foncière plutôt que de la CFE. En effet, à la taxe foncière exigible s'ajoute en général une taxe d'habitation calculée en règle générale, comme la CFE, sur la valeur locative brute.

Un dernier élément est à prendre en compte qui rend encore plus difficile la comparaison : les collectivités locales votent le plus souvent des taux différents pour chacun des quatre impôts directs locaux.

## **2- Règles pratiques pour les déclarations des locaux des communautés entre locaux professionnels et locaux d'habitation**

Sollicitée à diverses reprises, la Fondation a déjà donné des indications (toujours consultables dans l'espace communautés du site de la FDM/base documentaire) à propos de la déclaration des locaux professionnels (formulaire 6660). Plus récemment, elle s'est penchée avec la CMA sur le formulaire 6650 H1 reçu par de nombreuses communautés.

Il est vrai que les monastères et abbayes constituent des locaux d'habitation à caractère exceptionnel et que l'administration fiscale prévoit des règles d'évaluation spécifiques à ce type de locaux.

En règle générale, l'administration disposera au vu de la déclaration 6650 modèle H1 des éléments suffisants d'informations pour appréhender la consistance des locaux des communautés ; toutefois, comme on l'a dit plus haut, l'administration fiscale est susceptible de leur adresser une déclaration 6654 ME plus adaptée à la nature de leurs locaux.

Les communautés, en retournant la déclaration H1, devront mentionner dans leur lettre d'accompagnement :

- qu'elles ont rempli la déclaration demandée par l'administration bien que les abbayes et monastères soient considérés par le Bulletin officiel des finances publiques comme des locaux d'habitation présentant le caractère d'une "maison exceptionnelle" et donc soumis à des règles propres d'évaluation.
- que certains locaux sont exonérés de taxe d'habitation : locaux accessibles au public : église, hôtellerie monastique, salles d'exposition ...

(voir à ce sujet *Guide fiscal* p. 61), en signalant leur superficie. À défaut de prise en compte de ces éléments, la communauté pourra déposer une réclamation.

En réponse aux questions directes posées sur le formulaire 6650 H1 la CMA a répondu :

- les locaux des communautés sont par nature et d'abord destinés à l'habitation principale des moines et moniales (cadre n° 3 de la déclaration H1). La sélection de « secondaire » que certaines ont pu faire n'est pas vraiment adaptée aux communautés et surtout ne change rien du point de l'assujettissement à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

On rappellera que les locaux d'habitation ne sont pas aujourd'hui concernés par la révision mais il est cependant nécessaire de bien distinguer sur les formulaires les locaux strictement réservés à l'habitation de toutes les dépendances type garages, chaufferie, hangars, greniers pour lesquelles des abattements sont prévus.

- les locaux professionnels des communautés : il s'agit des locaux réservés à l'activité économique imposable de la communauté comme les magasins, ateliers de fabrication, entrepôts... étant précisé que les biens affectés à l'exploitation agricole sont exonérés de taxe foncière sur le bâti et de CFE : ces locaux qui sont bien distincts des locaux d'habitation ont été normalement déclarés sur le formulaire n°6660. En toute hypothèse, les communautés ne sont pas concernées par le n° B du cadre 41 du formulaire H1: « Pièces et annexes à usage professionnel » qui vise seulement les personnes exerçant chez elles une profession libérale.

- les maisons d'accueil ou hôtelleries monastiques : locaux professionnels ou d'habitation ? À titre de règle pratique, il s'agit de savoir si ces activités sont lucratives ou pas. Lorsqu'elles sont non lucratives (cas de la majorité des monastères), les locaux correspondant sont à considérer comme des lieux affectés à l'habitation et leurs surfaces comptabilisées. Autre est la situation des hôtelleries lucratives, qui auront normalement été déclarées précédemment comme locaux professionnels dans la déclaration n° 6660 RV K.

- la surface de l'église ou de la chapelle doit-elle être déduite de la surface déclarée ? Non, car selon l'article 1382 du CGI, seuls sont exonérés de taxe foncière les édifices du culte propriété des collectivités publiques ou des associations culturelles (voir *Guide fiscal* p. 67). En conséquence, la surface de l'église ou de la chapelle doit

être déclarée, ce qui n'empêchera pas de solliciter l'exonération de taxe d'habitation comme on l'a vu plus haut.

On voit bien que, dans les déclarations évoquées dans cette chronique, il convient de distinguer soigneusement pour la révision en cours, les biens affectés aux activités économiques des communautés et les locaux affectés à l'habitation.

*Pour nous résumer, les communautés monastiques, qui n'ont pas d'activités lucratives ou ont des activités lucratives accessoires dont le montant annuel n'excède pas la limite de 60 000€, doivent porter la totalité des locaux dont elles disposent sur la déclaration n°6650 modèle H 1 (ou 6654 ME pour les locaux à caractère exceptionnel).*

*Les communautés, qui utilisent une partie des locaux monastiques pour des activités lucratives industrielles, commerciales et artisanales et dont le montant annuel dépasse 60 000€, doivent, elles, rédiger deux déclarations :*

- *une déclaration n°6650 modèle H1 (ou 6654 ME) pour la partie affectée exclusivement à l'habitation.*
- *une déclaration n°6660 modèle CBD pour le surplus (si elles n'ont pas déjà rempli la déclaration n°6660 RV K).*

(Pour trouver les formulaires sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) :

- 6660 Modèle CBD n° cerfa 12161\*02 Année 2012
- 6650 Modèle H1 n° cerfa 10867\*04 Année 2006
- 6654 Modèle ME n° cerfa 10512\*02 Année 2006)

Comme on a tenté de le montrer, il est cependant difficile à ce stade de mesurer l'impact fiscal de cette opération.

Si les communautés constataient une augmentation significative de leurs impôts locaux due à l'augmentation de la valeur locative de leurs locaux, on ne peut que leur conseiller d'interroger le centre des impôts fonciers (CDIF) sur les raisons de cette hausse et de demander communication des éléments de calcul de la nouvelle valeur locative. Au vu de ces informations, les communautés, qui constateraient que les éléments retenus par l'administration ne correspondent à la consistance de leurs locaux, pourront présenter une réclamation au CDIF avant le 31 décembre qui suit l'année d'imposition. Les communautés ne devront pas hésiter à saisir la Fondation des difficultés qu'elles pourraient éventuellement rencontrer dans ces contentieux.

*Pierre Avignon*

# VIE DE LA FONDATION

---

## Connaissez-vous bien le service des dons de la Fondation des Monastères ?

Le service des dons de la Fondation des Monastères est connu de nombreux donateurs, qui nous font confiance année après année et que nous remercions de leur fidélité. Mais toutes les communautés le connaissent-elles aussi bien ?

Or, une bonne connaissance de son fonctionnement est nécessaire pour comprendre et améliorer le traitement des dons reçus à la Fondation, qui vous sont prioritairement affectés :

- Soit adressés **directement par les donateurs** : ceux-ci doivent alors préciser, au dos des chèques libellés à l'ordre de la Fondation des Monastères ou sur un courrier séparé, l'affectation de leurs dons ;
- Soit **adressés par les communautés**, les donateurs vous ayant remis directement des chèques, libellés à l'ordre de la Fondation des Monastères. En ce cas, nous vous recommandons :
  - Dons ponctuels : les envoyer au moins une fois par mois ;
  - Lots de chèques : les envoyer régulièrement. Il est préférable de les accompagner d'un bordereau ;
  - Attention aux chèques non signés : à retourner aux donateurs avant de nous les transmettre ;
  - **En fin d'année** : bien veiller à ne pas laisser des chèques au fond des tiroirs. **La date limite** d'envoi des chèques de l'année N est au 31 janvier de l'année N + 1

Dans tous les cas, les dons affectés sont **reversés** en fin de mois sur le compte pour lequel vous nous avez adressé un relevé d'identité bancaire complet (IBAN, BIC) et un courrier postal vous est envoyé avec une liste récapitulative. Ce document est à conserver pour vous permettre de remplir l'attestation annuelle de reversement que la Fondation des Monastères vous réclame.

95 % du montant des dons vous sont reversés. Les **5% restant** sont affectés au fonds d'entraide de la Fondation des Monastères afin d'aider les communautés en difficulté. Les donateurs, en aidant telle communauté qu'ils connaissent, font également œuvre de solidarité.

Un reçu fiscal est adressé automatiquement quel que soit le montant du don. Informez-en bien les donateurs. Certains téléphonent pour réclamer leur reçu, d'autres pour s'étonner de le recevoir ! Quoi qu'il en soit, la délivrance d'un reçu fiscal les incite à faire des dons plus importants.

Mais pour les dons affectés, les donateurs apprécient toujours **vos remerciements**, qui créent un lien direct entre vous, le reçu que nous adressons ne pouvant suffire.

Enfin, si vos projets vous amènent à envisager une collecte de fonds, prenez contact avec la Fondation afin d'étudier vos besoins et en amont de toute démarche. La Fondation des Monastères est responsable et partie prenante de cette collecte : elle reçoit les chèques et émet les reçus fiscaux. Elle apparaît sur les coupons d'appels aux dons. Il est donc légitime et indispensable qu'elle soit avisée de cette collecte et qu'elle puisse vérifier les informations la concernant (voir la chronique juridique dans notre revue *Les Amis des Monastères* d'avril 2013).

Et ..... **transmettez ces informations** à l'économiste ou à la personne qui peut être amenée à lui succéder.

N'hésitez pas à **contacter** Madame Sabine de Vulpillières et Madame Marie-Christine Avignon.

Elles sont à votre service pour vous aider dans la procédure des dons et répondre à toutes vos questions.

# VIE RELIGIEUSE

## COLLOQUE «LITURGIE et VIE SPIRITUELLE »



© Monastère de Bose

À l'initiative de la Commission Francophone Cistercienne, s'est tenu un colloque « Liturgie et vie spirituelle » les 11 et 12 septembre 2013, au collège des Bernardins à Paris. Il s'agissait d'étudier l'apport du monachisme à la vie liturgique de l'Église.

Nombreux ont été les religieux à y participer. Olivier Quenardel<sup>1</sup>, Jean-Louis Souletie<sup>2</sup>, François Cassingena<sup>3</sup>, Philippe Dupont<sup>4</sup> et Patrick Prétot<sup>5</sup> se sont succédé le premier jour à la tribune. Marie-Pascal Dran<sup>6</sup>, Marie-Christine Vilmain<sup>7</sup>, Michel Van Parys<sup>8</sup>, Monseigneur Aubertin<sup>9</sup>, Enzo Bianchi<sup>10</sup> le second.

Les Actes du colloque seront publiés avant Pâques. Vous pouvez déjà trouver un compte-rendu de ces journées sur le site de la cfc :

[www.cfc-liturgie.fr](http://www.cfc-liturgie.fr)

(1) Abbé de Cîteaux ; Président de la Commission Francophone Cistercienne

(2) Directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie (ISL), Paris

(3) Moine de Ligugé ; enseignant à l'ISL

(4) Abbé de Solesmes (osb)

(5) Moine de La Pierre-qui-Vire ; enseignant à l'ISL ; directeur de la Maison-Dieu

(6) Abbessse de Brialmont (ocso)

(7) Abbessse du Rivet (ocso)

(8) Abbé émérite de Chevetogne

(9) Archevêque de Tours, moine de Lérins. Président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle

(10) Prieur de Bose

# NOTES DE LECTURE

---

## *Saint Paul. Le génie du christianisme.*

Patrick KÉCHICHIAN

150 pages, éditions Points 2012, 6,50 €

Ce petit livre au format de poche paraît dans la riche collection « Points Sagesses », dans la série – tout aussi interreligieuse que la susdite collection – intitulée « Voix spirituelles ». Dans chaque volume, un écrivain a choisi des textes d'un auteur spirituel (la moitié appartient au monde chrétien, mais les autres sont plus « exotiques ») et il les présente au lecteur. Le danger serait que le présentateur ne fasse écran, à travers ce choix et plus encore par son commentaire, à celui auquel il est censé introduire. Mais Patrick Kéchichian a su l'éviter. Après une introduction d'une vingtaine de pages qui campe l'apôtre en citant abondamment et méditant avec admiration les récits de sa conversion fulgurante, l'auteur, lui-même un converti, – il en a les calmes certitudes exemptes de compromis – s'en explique dans un bref avant-propos adressé « au lecteur » : désireux de se « montrer fidèle à Celui qui éclaira saint Paul en chacun de ses actes et chacune de ses paroles : notre Seigneur Jésus-Christ », il a procédé à la manière d'une *lectio divina*, prenant les épîtres du corpus paulinien (dont l'épître aux Hébreux) dans l'ordre, et transcrivant des passages qu'il a sélectionnés « pour les laisser s'installer dans [sa] conscience, et là les mieux méditer ». Le commentaire qui suit chaque citation montre en effet comment l'auteur se laisse enseigner, interroger et convertir par la Parole de Dieu que le grand Docteur des nations lui transmet. Il scrute la personnalité de cet homme qu'il révère, mais plus encore le contenu de ses missives magistrales. Face aux difficultés de l'exégèse, il s'appuie sur les bons auteurs, dont certains sont repris dans une bibliographie succincte en fin de volume, et non sur les spécialistes ; il confronte aussi les traductions courantes ou plus anciennes et littéraires – mais il ne remet jamais en cause l'autorité absolue de l'Écriture et se plonge bien plutôt dans la contemplation et l'adoration, espérant que sa recherche, son amoureuse quête, partagée avec d'autres grâce à l'écrit, aboutira pour eux tous, « une fois le livre [la Bible] refermé, [à] fondre [sa] voix et [son] nom dans le concert des anges, parmi la communion des saints ». Cet ouvrage, de dimensions modestes, pourra certainement, pour ceux qui sont déjà familiers de saint Paul comme pour les autres, devenir un compagnon utile et agréable, voire un guide de méditation biblique et de prière.

P. Fr.P.

## Ouvrages reçus à la Fondation

- Christian de Chergé, *Retraite sur le Cantique des cantiques*  
160 p., éd. Nouvelle Cité 2013, 17 €
- Frère Arsène Christol et Jean-François Fyot, *Benoît de Nursie - Vie et Règle*, 48 p., éd. du Signe 2013
- Sœur Françoise et Jean-François Fyot, *Bernard de Clairvaux - Vie et Paroles*, 48 p., éd. du Signe 2012
- Romano Guardini, *Initiation à la prière*  
282 p., réédition Artège 2013, 9,90 €
- Inès de Warren, *Cet Amour que le monde oublie*  
328 p., éd. Salvator 2013, 19,90 €
- *À tout cœur – L'art pour le Sacré Cœur à la Visitation*  
280 p., 310 illustrations couleur, Somogy éditions d'art 2013, 42 €  
Dernier opus des publications du musée de la Visitation de Moulins  
(cf *Les Amis des Monastères* n° 168 – octobre 2011)

*Cet ouvrage accompagne une exposition que  
La Fondation des Monastères vous recommande  
particulièrement, organisée par le musée de la Visitation  
jusqu'au 24 décembre 2013, en l'hôtel Demoret, place  
de l'Allier 03000 Moulins. [www.musee.visitation.eu](http://www.musee.visitation.eu)*



## Sur le thème de cette revue, nous signalons :

- *Ce que dit la Bible sur ... le vin*  
Philippe Lefebvre, Nouvelle Cité éditions 2013, 128 pages, 13 €
- *Le monastère de Solan, une aventure agroécologique*  
Thierry Delahaye, éd. Actes Sud 2011, 121 pages, 29 €

# ANNONCE

L'abbaye Notre-Dame de Melleray (Loire-Atlantique) recherche des personnes bénévoles pour faire la saisie informatique des livres de sa bibliothèque – anciens et nouveaux.

Ce travail de quelques heures par jour se fera dans le cadre monastique de silence et de solitude. Les conditions seront à préciser le moment venu.

*Contact : Frère Michel-Dominique*

*Tél. : 06 76 83 09 77*

*melleray@wanadoo.fr*

*Site : [www.melleray-abbaye.com](http://www.melleray-abbaye.com)*

**Ce numéro est le dernier de l'année 2013.  
Merci de vérifier que vous avez réglé votre abonnement pour 2013  
et ... de penser à le renouveler pour 2014.**

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2014

Ordinaire : **20 €**  
Soutien : **30 €**  
Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse . . . . .

. . . . .

Nom . . . . . Prénom . . . . .

Adresse . . . . .

. . . . .

Code postal      Ville . . . . .

Adresse courriel : . . . . .

Téléphone : . . . . .

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.  
Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.







Fais confiance au Seigneur, agis bien,  
habite la terre et reste fidèle ;  
mets ta joie dans le Seigneur :  
il comblera les désirs de ton cœur.

*Psaume 36*